CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E83916** **VALABLE JUSQU'AU** **19/11/2027**

ÉDITÉ LE **24/11/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2000
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 05/12/2024
Capital : 200 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VESOUL 430335463

Siret : **430 335 463** **00039**
Code NACE : 4391B
Numéro caisse de congés payés : 4035437-001

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 0000010893943104

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000010893943104

Situation fiscale et sociale : A jour au 15/09/2026

Raison sociale : **ACF WILL**

4 RUE ANDRE MARIE AMPERE
ZAC GRAY SUD
70100 GRAY

Téléphone : 03 84 65 40 03 **Fax :**
Portable : 06 84 50 93 46

Site Internet : acf-will.fr/
E-mail : contact@acf-will.fr

Responsabilité légale :
BRUGIERE NICOLAS PRÉSIDENT

Effectif moyen : 22 **Tranche de classification :** EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2302	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	10/10/2024
2351	Fourniture et pose de bâtiments à ossature bois (Technicité courante) Mention RGE	03/10/2025
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	10/10/2024
3811	Parois en bardages simples (Technicité courante) Mention RGE	17/10/2025
5911	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	10/10/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Panneaux solaires photovoltaïques	04/07/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

24/11/2026 10:27

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.